



Assemblée générale

Distr. générale
26 avril 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Examen périodique universel

Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément à la résolution 16/22 et à la décision 17/119 du Conseil des droits de l'homme, dans lesquelles le Conseil a demandé au secrétariat de lui fournir chaque année par écrit des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et sur les ressources qui lui sont allouées. Comme indiqué dans le rapport précédent (A/HRC/32/27), afin de réunir tous les renseignements relatifs à l'Examen périodique universel, et conformément à la décision 17/119 du Conseil, le secrétariat soumet en même temps les rapports relatifs aux activités financées par les deux fonds d'affectation spéciale créés au titre de l'Examen périodique universel, à savoir le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique s'agissant de la mise en œuvre de l'Examen périodique universel. En conséquence, depuis 2015, les deux rapports annuels sont soumis au Conseil à sa session de juin. Le présent rapport donne un aperçu des contributions reçues et des dépenses engagées au 31 décembre 2016, ainsi qu'une description des activités financées depuis la soumission du précédent rapport.

* Le présent document est soumis après la date prévue pour que l'information la plus récente puisse y figurer.



II. Situation financière du Fonds

2. On trouvera dans le tableau 1 des renseignements détaillés sur la situation financière du Fonds (recettes et dépenses) au 31 décembre 2016.

Tableau 1

État des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

(En dollars des États-Unis)

<i>Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2016</i>	<i>1 183 036,29</i>
Recettes	
Contributions volontaires reçues des gouvernements en 2016	
Cuba	1 884,00
République de Corée	25 000,00
Singapour	15 000,00
Recettes accessoires et produit des intérêts	10 499,73
Total des recettes	52 383,73
Dépenses^a	
Dépenses de personnel	3 310,36
Honoraires et frais de voyage des experts et des consultants	–
Frais de voyage du personnel et des représentants	82 300,25
Services contractuels	–
Frais généraux de fonctionnement	–
Fournitures et accessoires	–
Dons, contributions et séminaires	–
Dépenses d'appui au programme	11 278,92
Total des dépenses	96 889,53
Divers ajustements/économies/remboursements aux donateurs	(54,90)
Solde au 31 décembre 2016	1 138 475,59

^a Décaissements et obligations.

3. Depuis la création du Fonds, 16 pays ont versé des contributions financières. En 2016, Cuba, la République de Corée et Singapour ont versé des contributions d'un montant de 1 884 dollars, 25 000 dollars et 15 000 dollars, respectivement.

4. Comme le Fonds ne dispose pas de recettes régulières prévisibles, une partie importante de ses ressources est systématiquement constituée en réserve pour les activités futures ; le secrétariat du Fonds a approuvé toutes les demandes, conformément au mandat du Fonds, afin de favoriser la participation à l'Examen périodique universel.

III. Activités

A. Participation à des réunions

5. Conformément au mandat du Fonds, un soutien financier est fourni aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, pour couvrir les frais de voyage de leurs représentants officiels (un par pays) qui se rendent à Genève afin de participer :

a) Aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel au cours desquelles leur pays est examiné ;

b) Aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme durant lesquelles le document final de l'Examen concernant leur pays est adopté.

6. Le Fonds couvre également les frais de voyage des représentants officiels (un par délégation) des pays en développement, notamment des pays les moins avancés, qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et qui ne disposent pas d'une mission permanente à Genève, pour exercer les fonctions de rapporteur (c'est-à-dire en qualité de membres de la troïka).

7. En 2016, sur les 35 États qui pouvaient prétendre à une aide financière du Fonds au titre des frais de voyage, 26 ont demandé à bénéficier d'une telle aide pour participer aux sessions du Groupe de travail qui leur étaient consacrées ou aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme : Antigua-et-Barbuda, Haïti, Micronésie (États fédérés de), Mozambique, Niger, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République de Moldova, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, République arabe syrienne, Swaziland, Togo, Trinité-et-Tobago, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe.

8. Depuis mars 2014, une approche plus dynamique s'appuyant sur l'envoi de courriers ciblés a été mise en œuvre afin d'encourager les États à se prévaloir de l'appui offert par le Fonds. Quelques semaines avant la session, le secrétariat adresse un courrier aux États qui pourraient bénéficier de l'aide du Fonds, en indiquant les premières mesures à prendre pour solliciter une telle aide et en expliquant en quoi celle-ci consiste essentiellement. Cette approche ciblée a permis aux États, en particulier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés qui ne disposent pas d'une représentation à Genève et sont peu familiarisés avec le cadre et les mécanismes des droits de l'homme, de mieux connaître le Fonds et de solliciter un soutien. En outre, le secrétariat veille, autant que possible, à ce que l'aide fournie dans le cadre du Fonds soit complémentaire de celle fournie dans le cadre du Fonds pour les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés.

9. Le Fonds couvre les frais de voyage et verse également une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur à Genève au moment de la réunion. Conformément aux dispositions officielles applicables à ce type de déplacement, un gouvernement qui demande officiellement à bénéficier de cette assistance est informé des montants qui lui seraient alloués au titre des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance en fonction de l'itinéraire souhaité, les frais engagés étant remboursés une fois le déplacement terminé et sur présentation des justificatifs nécessaires. Toutefois, ce dispositif s'est révélé coûteux pour de nombreux gouvernements bénéficiaires qui, faute d'avoir pu soumettre les documents justifiant leurs frais de voyage, n'étaient pas remboursés. Entre la dix-septième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel (21 octobre-1^{er} novembre 2013) et le mois de novembre 2015, afin de remédier à cette situation, le secrétariat a fourni des billets en classe économique et a versé l'indemnité journalière de subsistance à l'arrivée à Genève, ce qui a résolu la plupart des difficultés liées au remboursement rétroactif des frais engagés.

10. En novembre 2015, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et la quasi-totalité du Secrétariat de l'ONU ont commencé à utiliser le système Umoja, lequel a entraîné une refonte complète des procédures administratives, des méthodes de travail et du mode de fonctionnement du Secrétariat ainsi que de la façon dont il gère ses ressources. Le nouveau système a aussi donné lieu à certaines modifications des modalités d'organisation des voyages. Si le système fait encore l'objet d'ajustements, une fois qu'un gouvernement sollicite l'aide du Fonds, il est informé des montants alloués au titre des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance. Il appartient au HCDH de faire le nécessaire pour que le billet soit émis et payé à l'avance. Le versement de l'indemnité journalière de subsistance s'effectue en deux temps : 75 % du montant total est versé à l'avance par virement bancaire ou lors de l'arrivée du représentant à Genève, et le solde ainsi que le montant pour faux frais au départ et à l'arrivée sont versés une fois la mission terminée sur la base des justificatifs nécessaires.

11. Toutefois, l'achat des billets directement par le secrétariat exige davantage d'anticipation, car les gouvernements doivent désigner leur représentant suffisamment à l'avance pour permettre au secrétariat d'organiser le déplacement et d'émettre le billet conformément à la politique officielle de l'ONU en matière de voyage. Cela étant, et contrairement à la pratique en vigueur jusqu'en novembre 2015, lorsque l'émission directe de billets n'est pas possible, le système de remboursement rétroactif des frais de voyage ne peut plus s'appliquer. Le fait qu'Umoja n'offre plus la possibilité de rembourser rétroactivement les frais de voyage a, sans conteste, entraîné des conséquences non négligeables en ce qui concerne le soutien fourni aux États.

12. Le tableau 2 ci-dessous montre comment l'aide financière et les dépenses annuelles ont été réparties, de même que les montants autorisés, l'état des remboursements et le total des contributions s'agissant de l'aide financière destinée aux frais de voyage des représentants de gouvernement à Genève.

Tableau 2

Frais de voyage des représentants de gouvernement se rendant aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel et aux séances plénières du Conseil des droits de l'homme

<i>Année</i>	<i>Nombre de pays ayant bénéficié d'un financement</i>	<i>Montant autorisé/demandes en attente (En dollars É.-U.)</i>	<i>Montant versé (En dollars É.-U.)</i>
2008	6	13 280,00	16 885,00
2009	17	33 846,00	23 568,00
2010	23	46 365,00	39 942,00
2011	21	81 778,00	11 698,00
2012	3	12 920,00	11 295,00
2013	6	35 176,00	35 176,00
2014	15	57 564,00	53 939,00
2015	23	18 268,00	95 512,00
2016	26	104 113,00	82 300,25
Total			370 315,25

B. Activités de formation

13. Conformément à son mandat, le Fonds a la possibilité de financer des séances d'information pour aider les pays à se préparer avant les sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Ces séances se présentent généralement sous la forme de débats plénières et de discussions en groupes restreints au cours desquels les participants ont la possibilité d'examiner les politiques, les procédures et les modalités de l'Examen périodique universel, d'échanger des informations et de mettre en commun les meilleures pratiques et les enseignements tirés concernant l'organisation de consultations nationales, la mise sur pied de mécanismes interministériels de coordination, la rédaction des rapports nationaux et la participation aux dialogues organisés par le Groupe de travail et le Conseil des droits de l'homme en séances plénières.

14. On s'est attaché davantage à entretenir la coopération entre les États et le mécanisme de l'Examen périodique universel, surtout en ce qui concerne les petits États insulaires en développement et les pays moins avancés qui n'ont pas de représentation à Genève.

15. Étant donné que les États dont l'examen était prévu en 2016 et qui étaient concernés par les activités d'information fondées sur des réunions bilatérales à New York et, le cas échéant, à Bruxelles, ont reçu les informations utiles en 2015, aucune réunion bilatérale n'a eu lieu en 2016. En outre, aucune réunion d'information régionale n'a été organisée à la fin du deuxième cycle de l'Examen périodique universel.

16. Dans le cadre du partenariat entre le HCDH et l'Union interparlementaire, une table ronde s'est tenue pendant la trente-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, en juin 2016, pour discuter de la façon dont la contribution des parlementaires aux travaux du Conseil, en particulier à l'Examen périodique universel, pourrait être renforcée et de la manière dont les travaux du Conseil pourraient être utilisés par les parlements nationaux pour promouvoir et protéger les droits de l'homme. Le Fonds a financé la participation d'un des cinq intervenants et l'Union interparlementaire a apporté sa contribution en assurant la participation d'un expert.

IV. Conclusions

17. Au cours de la période considérée, le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel a continué de faciliter la participation des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, aux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel durant lesquelles ils étaient examinés. Une aide a également été accordée aux États qui en ont fait la demande, pour leur permettre de participer à l'adoption par le Conseil des droits de l'homme, en séance plénière, du document final de l'examen les concernant. À cet égard, le secrétariat a commencé à assurer un suivi plus dynamique avec les délégations, notamment en leur adressant des courriers ciblés, afin que tous les États pouvant prétendre à une aide au titre du Fonds de contributions volontaires se prévalent de cette possibilité. Les difficultés initiales rencontrées depuis la mise en service d'Umoja en novembre 2015 ont été progressivement surmontées. Face à chaque difficulté, le secrétariat a fait tout son possible pour que le soutien aux délégations s'en ressente le moins possible.

18. Depuis la création de l'Examen périodique universel et face aux difficultés intrinsèques rencontrées pour rendre la participation à ce processus véritablement universelle, les besoins et les contraintes des pays les moins avancés sont pris en considération. Il est nécessaire de mener des activités de communication régulières pour permettre une participation informée, constante et pleine et entière des États qui disposent de moyens limités et qui n'ont pas de représentation à Genève. Bien qu'aucune réunion bilatérale n'ait été organisée à New York ou à Bruxelles et qu'aucune séance d'information sur le terrain n'ait eu lieu en 2016, le troisième cycle de l'Examen périodique universel devrait démarrer avec une nouvelle série de séances d'information. Le secrétariat étudie les options optimales pour continuer d'aider les États non seulement à participer aux examens mais aussi à appréhender le processus de l'Examen dans son ensemble, en particulier au niveau national, en mettant l'accent sur l'application des recommandations formulées au cours des cycles précédents. L'importance des processus de suivi et d'établissement de rapports au niveau national est régulièrement soulignée et le HCDH est en train d'élaborer des initiatives visant à appuyer les efforts des États à ce sujet.